

Compte rendu du conseil municipal du 22.09.2017

- **Installation de deux nouveaux conseillers municipaux**

A la suite de la démission de deux conseillers municipaux, compte tenu du scrutin de liste en vigueur depuis les dernières élections sur la commune, Béatrice Fruteau et Raymond Poudoulec avaient vocation à occuper les postes devenus vacants, de par leur position sur la liste, où ils venaient immédiatement après le dernier candidat élu et installé. Béatrice Fruteau et Raymond Poudoulec ont décliné.

Joëlle Vilpoux et Pierre Narran, suivants sur la liste, ont accepté cette fonction et ont été déclarés installés.

- **Désignation d'un nouvel adjoint au Maire**

Compte tenu de l'importance de la fonction d'adjoint à la Jeunesse aux Ecoles aux Activités périscolaires aux Associations et aux Animations, le conseil municipal décide de conserver 6 postes d'adjoint au Maire. A l'issue de l'élection uninominale à bulletins secrets, Mme Sylvie DANIELOU est désignée adjointe au maire par le conseil. Elle occupera le 3^{ème} rang des adjoints.

- **Désignations de délégués dans divers organismes**

Le conseil procède à la désignation de nouveaux représentants au sein de divers organismes et commissions municipales.

- **Dossier extension-restructuration de la mairie : approbation de l'avant projet – autorisation donnée au maire pour déposer un permis de construire**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ADAP, une extension-restructuration de la mairie a été préconisée par le bureau d'études APAVE. Le programme, approuvé par le conseil en octobre 2016, a été élaboré en lien avec les services utilisateurs. Consécutivement, à l'issue d'une mise en concurrence publique, le cabinet Fred PETR de Crozon a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Le projet concilie les besoins des différents utilisateurs, dans le respect de la réglementation sur l'accessibilité des services aux publics handicapés, suivant préconisations du Bureau d'Etudes APAVE, d'une part, et sur les performances énergétiques – dossier approuvé par ENERGENCE-d'autre part.

Tous les services seront accessibles de plain-pied. Sur un plan pratique, l'extension – d'une centaine de mètres carrés- sera réalisée vers le Sud (Place d'Estienne d'orves) sur une profondeur d'environ 6 mètres. L'entrée actuelle sera déplacée de près de 10 mètres pour rattraper la pente.

La circulation automobile devant la mairie n'est pas remise en cause. Nous aurons recours à une PAC (pompe de chaleur) pour le chauffage.

Le sanitaire destiné au public (prestation obligatoire pour le marché estival) donnera côté bibliothèque. Les bureaux ont été dimensionnés pour répondre aux besoins des administrés.

La toiture du bâtiment principal sera entièrement refaite. Il est prévu de remplacer le toit de l'annexe, en amiante-ciment, par une couverture en zinc.

Après prise en compte par l'architecte des adaptations successives, le montant des travaux s'établit à la phase avant-projet définitif à la somme de 510.000 Euros. La subvention de 150.000 euros accordée pour travaux de mise en accessibilité et amélioration des performances énergétiques, vient minorer le coût de construction.

Sur le plan du calendrier, le démarrage des travaux est envisagé au printemps après obtention du permis de construire et attribution des marchés de travaux.

Le conseil approuve l'avant-projet définitif et autorise le dépôt du permis de construire.

- **Acquisition de terrains de voirie Garenne Profonde**

L'élargissement de la Garenne Profonde est nécessaire pour la desserte du quartier et conditionne la constructibilité de plusieurs terrains. Le prix consenti par la mairie pour l'acquisition d'une bande de terrain auprès des conjoints Guéguen, Clémenceau et Le Guen est de 7 euros par m², soit pour 257 m², un montant de 1.799 euros. Les frais notariés à l'exclusion de tout autre frais sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil donne son accord pour acquérir les terrains et autorise M. le Maire à signer les actes.

- **Tarifs camping applicables à compter de 2018**

Le conseil municipal décide de reconduire en 2018 les tarifs du camping municipal.

- **Décisions du Maire par délégation du conseil**

Assainissement pluvial rue du Loc'h : Suite à l'affaissement de la canalisation d'eaux pluviales sous la rue du Loc'h qui remontait aux années 60, une réparation ponctuelle a été entreprise en début d'année. Pour refaire la totalité du linéaire défectueux, il a fallu lancer une mise en concurrence. A l'issue de ce processus, les travaux de réhabilitation du réseau ont été confiés à l'entreprise SPAC de Châteaulin pour un montant de 208.107,50 euros H.T. Ils ont démarré le 25 septembre, pour une durée de 2 mois.

Station d'épuration : Le marché d'assistance à l'exploitation de la station d'épuration, démarrant le 1^{er} septembre pour une durée de 3 ans, a été confié à l'entreprise SAUR de Pont l'Abbé, pour un montant annuel de 52.973 euros H.T. Ce marché comprend le suivi des installations, leur entretien, fournitures comprises, l'acheminement des échantillons d'eau et de boue pour analyse..., ainsi que le nettoyage complet des membranes afin de prolonger leur durée de vie de quelques années si possible ; Cette opération lourde – recours à des moyens de levage externes- sera réalisée avec le concours des services techniques.

Gare maritime : Des avenants d'un montant total de 11.372,85 euros H.T. ont été passés dans le dossier de construction de la gare maritime.

- **Ressources humaines :**

Régime indemnitaire - Le conseil municipal donne son accord pour modifier le coefficient applicable aux IFTS afin de permettre la prise en compte des contraintes, responsabilités, compétences particulières, de récompenser la disponibilité des agents, leur implication dans la bonne marche des services -notamment par des gains de productivité- leur autonomie et leur polyvalence.

Renouvellement du contrat-groupe d'assurance statutaire 2018-2021 - Le conseil approuve les termes financiers et techniques du contrat d'assurances pour la couverture des risques statutaires et autorise M. le Maire à signer les contrats et actes avec CNP Assurances pour une durée de 4 ans et avec le Centre de Gestion du Finistère, avec un taux global de 5,58 %.

Modification du tableau des emplois -Le conseil approuve la transformation d'un poste d'adjoint principal 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique.

Attribution de subventions

Subvention projet collège ALAIN / Projet de jumelage culturel - Le collège Alain de Crozon a formulé une demande de subvention pour financer une action de jumelage entre l'établissement et des structures. Le thème retenu est PICASSO et l'Espagne. Pour équilibrer cette action d'un montant avoisinant 15.000 euros, il manque 1.400 euros à répartir entre les communes de la Presqu'île. Douze camarétois scolarisés en classe de 5^{ème} sont concernés, soit sur la base d'un montant de 11 euros par élève, une somme totale de 132 Euros, que le conseil décide d'allouer à l'Etablissement.

Subvention en solidarité aux victimes de l'ouragan IRMA - A la suite du passage de l'ouragan IRMA, le conseil municipal témoigne de sa solidarité aux habitants de Saint Martin et de Saint Barthélémy par le vote d'une subvention de 500 euros qui sera réglée à la Croix Rouge Française.

Subvention arbre de Noël - Le conseil alloue une subvention de 10 euros par enfant pour financer l'arbre de Noël de l'école publique Louise Michel.

- **Jumelage Camaret-Büsum : célébration du Jubilé - Remboursement pour frais de mandat spécial**

Camaret-sur-Mer est jumelée avec la ville allemande de Büsum depuis maintenant 50 ans. Le comité de jumelage a été créé en 1966, avec concrétisation du pacte de jumelage en 1967, sous le mandat de René Heise. Les représentants de la municipalité de Büsum se sont déplacés à Camaret en octobre 2014 et à cette occasion, le président du comité a transmis à M. le Maire de Camaret l'invitation de la municipalité de Büsum aux journées de cérémonies du jubilé prévues en octobre de cette année. L'anniversaire des 25 ans s'était déroulé à Camaret. C'est maintenant au tour de Camaret de se déplacer. Les célébrations sont prévues du 20 au 24 octobre. Cet événement revêt un caractère un peu particulier car il vient sceller 50 ans d'échanges amicaux dont la traduction concrète réside par exemple dans l'accueil de nombreux jeunes allemands au club Léo Lagrange. Les repas et les excursions sont pris en compte par la municipalité de Büsum. Restent à la charge des participants le déplacement et l'hébergement.

Le conseil décide de déléguer M. Alain Nédélec pour représenter la commune à cette occasion et de lui rembourser les frais engagés sur la base des justificatifs produits.

- **CCPCAM**

Modifications statuts de la CCPCAM : intégration de la compétence Centre Local d'Information et de Coordination Intercommunal

Le conseil approuve l'intégration de la participation financière au Centre Local d'Information et de Coordination Intercommunal dans les statuts et le versement de la participation sur la base de 1,80 euros par personne âgée de plus de 60 ans. Le montant versé par la CCPCAM sera répercuté sur la commune par prélèvement sur la dotation de compensation.

Convention mise à disposition d'un mini bus.

M. Le Maire est autorisé à signer la convention avec la CCPC pour mise à disposition du mini-bus communautaire. Le carburant est à la charge de la commune pour les activités extra scolaires.

- **Inscription de biens durables en investissement**

Le conseil inscrit des biens durables en investissements pour 7.200 euros (dont vasques colorées pour les quais).

- **Questions diverses :**

Dans le cadre du projet de relance de la Maison des Jeunes, le tarif pour le dernier trimestre 2017 est fixé à un forfait de 5 euros.

- **Motion contre la fermeture de la 3^{ème} classe de l'école publique de Roscanvel :**

Le conseil municipal de Camaret sur Mer, Unanime, Proteste contre la décision de fermeture, préjudiciable à la qualité de l'enseignement car impliquant des classes à multiples niveaux ; et portant atteinte à l'attractivité de l'école publique de la commune ;

Affirme son soutien aux élus de Roscanvel, commune rurale, et demande un réexamen de la décision des services départementaux de l'enseignement en vue d'une réouverture de la 3^{ème} classe.

Le Maire,
François Sénéchal

Camaret le 27-09-2017